

lesdits habitans en tel amende et deffault que lesdicts Bourgeois de Clermont, et qu'il est contenu ès chartres dessus transcriptes.

Et avons promis et promettons loyallement et en bonne foi pour nos hoirs et successeurs, meismement nous Raouline Dame dessus dicte, de la licence et auctorité de nous Pierre son mari, comme dict est, à tenir et avoir pour agréable ferme et estimable pour tousjours, mais, perpétuellement, cette présente manumission et affranchissement, sans aller encontre, ne faire ou souffrir aller en aucune manière; mais autant qu'il nous touche pour nous et pour nos dicts hoirs, les tenons fermement soubz l'obligation de tous nos biens et des biens de nos hoirs, meubles et immeubles présens et advenir; lesquels quant ad ce, nous et chacun de nous, meismement nous Raoline, Dame dessus nommée, et de l'auctorité que dessus, avons soubmis et soumettons à la Cour de Juridiction du Roi notre Sire et de tous les aultres Seigneurs, comme pour chose clere et commune, et adjudée en droict.

Toutes fuoies eu toutes choses, nous réservons le bon plaisir et consentement de notre Seigneur souverain le Roy notre Sire, auquel supplions que pour les causes dessus dictes, lui plaise de sa bénigne grace confermer et ratiffier. En témoing de laquelle chose, et pour ce qu'elle soit plus ferme et stable, nous Pierre d'Aigremont et Raoline de Clefmont, Seigneur et Dame dessus dicts, avons scellé ces présentes Lettres de nos propres Sceaux, suaf tout droict, qui furent faites et données au dict Aigremont l'an de grace mil quatre centz et vingt, sept jours ou mois de juillet. Scellé en deux Sceaux sur doubles queues en cire rouge, au premier desquels est un écusson avec les armes de Choiseul et escripture à l'entour; à l'autre Scel est empraint la moitié des dictes armes, et ungne clef en l'autre moitié, et à l'entour est écrit : *Raoline de Clermont*.

Collation de la présente Copie a été faite à son original fin et entier, en escripture et Scel, par nous Jean de Genevois, Escuyer, Seigneur de Conignon, Conseiller du Roy notre Sire, Lieutenant-Général au Baillage et Siege Presidial de Chaumont-en-Bassigny, en présence de Pierre Brisejon, Commis au Greffe d'iceulx, procédant à l'exécution de la Sentence obtenue en la Court du dict Baillage le 25^e jour d'Août dernier, par Messire François de Choiseul, Chevalier, Seigneur de Clefmont, demandeur en ladite exécution à l'encontre des manans et habitans du dict Clef-

mont, Perrusses et Audeloncourt, défendeurs en icelle exécution, en présence aussi du dict Seigneur, par M^e Jacques Picart, son Procureur, assisté de noble homme et sage, M^e Jehan Rose, son Advocat, et desdicts habitans, par M^e Pierre Gaulchier, leur Procureur, assisté de noble homme et sage M^e Maurice Manehon, leur conseil : la dicte copie ainsi collationnée vallant pour ledict Seigneur demandeur. Ce requérant comme ledit original qui a esté, ce fait, rendu à iceulx défendeurs. En témoing de quoi avons fait signer en cette dicte Copie et Collation par le dict Brisejon, Commis et Greffier sus dict. Ce samedi 7 Septembre 1555. heure de midi au priolé dud. Clefmont. *Signé, P. BRISEJON.*

Le Châtelet et ses environs.

20^e et dernier Article.

Destruction de la ville romaine.

Les médailles que l'on trouve au Châtelet y étant très nombreuses jusqu'à Julien exclusivement, c'est-à-dire jusque vers l'an 355, nous ne pouvons admettre que la ville romaine ait été anéantie dans les années précédentes; mais nous n'en concluons pas, comme Grivaud de la Vincelle (1), que telle soit la date de sa ruine. Ainsi en a jugé l'abbé Phulpin, qui passe sous silence les invasions que firent les barbares dans les années 260, 276, 300, 307, 310 et 338, aussi bien que les dévastations des Bagaudes en 286, et ne commence son examen (2) que par l'époque où les Francs, les Allemands, les Saxons, attirés d'abord par l'imprudent Constance, puis excités par les amis de Sylvain et par leur soif du pillage, ravagèrent au loin dans les Gaules, les contrées voisines du Rhin.

S'il eût été convaincu qu'il n'existait dans les ruines du Châtelet aucune médaille postérieure à cette époque, il aurait dû, comme Grivaud, s'en tenir là et ne point prendre souci des événements qui se sont accomplis plus tard : il a mieux aimé proposer aussi à notre choix, d'abord l'invasion de l'an 366, sous le règne de Valentinien, puis celle de l'an 407, la plus désastreuse de toutes, sur laquelle, par de ma-

(1) Arts et mét., Recherches prélim.

(2) Notes archéol., p. 19 et suiv.

gnifiques citations, il fixe tout spécialement l'attention du lecteur.

C'est probablement que possédant deux médailles de Julien (1), il n'a pas voulu décider si elles avaient circulé dans la ville romaine avant ou après la défaite que ce prince fit éprouver aux Francs près de Strasbourg ; c'est encore, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, par l'incertitude où le jetait le *Manuscrit de l'histoire de Joinville* (2), « lequel fait mention de *Médailles d'Arcadius et d'Honorius trouvées sur le Châtelet* » : enfin, c'est peut-être aussi parce qu'il aura pris garde au *Magnus-Maximus* dont Grignon fait mention dans le *Bulletin des Fouilles* et à celui qu'il possédait lui-même.

Nous qui savons que 2 autres médailles de Magnus Maximus, deux de Gratien et même une de Valentinien II, dont le règne n'a été séparé de celui d'Honorius et d'Arcadius que par les trois dernières années de Théodose, son collègue, ont été trouvées enfouies dans nos ruines ou circulant entre les mains ignorantes des habitants de Fontaines, nous arrêtons certainement notre choix sur la dernière de ces trois époques.

J'ai démontré ailleurs (3) que le renseignement contenu dans le *Manuscrit* dont je viens de parler est plus digne de confiance que ne l'avait pensé Grignon, et que l'état fréquent de trouble et d'agitation où furent les Gaules depuis Julien jusqu'à Honorius, est, avec les circonstances de destruction de la ville, ce qui fait que l'on trouve dans les ruines du Châtelet, si peu de médailles de ces derniers règnes. Je n'ai donc plus besoin que de quelques observations pour justifier mon choix.

D'abord nous remarquerons que, si, en raison de leur rareté et du silence qui a été gardé sur les circonstances de la découverte de quelques-unes de ces dernières médailles, il nous restait quelques doutes, nous avons à l'appui du témoignage qu'elles nous offrent, celui des tombeaux et autres monuments chrétiens et des armes des Lètes (4), éléments de confrontation qu'ignorait M. Phulpin ou qu'il a négligés et dont nous reconnaitrons bientôt la valeur.

Ensuite nous considérerons que le Châtelet, fortifié comme il l'était, par la nature et par ses mu-

railles, n'a pu être détruit qu'après un siège en règle (1) et non par des bandes organisées pour le pillage. Il lui suffisait d'apprendre quelques jours d'avance, que l'orage grondait sur les bords du Rhin pour compléter ses approvisionnements, pour remplir d'eau ses innombrables réservoirs, en prévision de la rupture de l'aqueduc, et se mettre en état d'attendre, porte close, que le péril fût passé. Si ce temps lui eût manqué, s'il avait été surpris par un coup de main, il eût été pillé, incendié même et plus ou moins bouleversé ; mais son aqueduc eût, tout au plus été coupé, au lieu d'avoir été totalement détruit non seulement dans sa partie extérieure, mais jusque sous terre, dans les moindres recoins de la multiple galerie de ses puisards de source, où l'on a soulevé, arraché, bouleversé avec un soin remarquable le pavé qui recevait, conservait et réunissait tous les filets de sa fontaine artificielle, soin que ne peuvent avoir pris des hommes qu'eût animés seulement la soif du butin sans aucune direction politique ; et, une fois l'orage passé, cette ville n'eût pas manqué de se relever de ses ruines. Dans cette même hypothèse, le pillage eût été accompagné d'un massacre général, tandis qu'on n'en rencontre aucun débris (2) et que cependant les ossements qui se trouvent dans les sépultures, quoique généralement très friables, sont parfaitement conservés.

Cela constaté, voyons à laquelle des trois époques

(1) *Ipsium erat oppidum in colle, summo admodum edito loco ut, nisi obsidione, expugnari non posse videretur*, nous dit César en parlant d'Alise (Guerre des Gaules, liv. 7.)

(2) Je ne pense pas que l'on que l'on veuille sérieusement m'opposer les *deux squelettes* dont j'ai parlé (page 163 ci-dessus) ; la position de l'un d'eux sur les fondations d'un mur nous y fait voir deux guerriers qui se seront rencontrés et égorgés en cet endroit, lorsque la ville était déjà rasée. — Les *deux mâchoires humaines* dont parle Grignon (Bull. des f., p. 4), ne s'étant point trouvées accompagnées des autres restes des sujets auxquels elles ont appartenu, sont encore moins de nature à soulever des doutes. — Quant *aux formes de têtes humaines dont il ne restait plus que les empreintes, mais parfaitement conservées dans les terres*, dont l'abbé Phulpin fait mention (Notes archéol., p. 34 et 35), dans le récit des circonstances qui auraient accompagné la découverte de ces deux cents médailles en or, je déclare, tout en respectant les motifs bien connus (l'imminence d'un procès) auxquels il fait allusion à la page 74 de ses *Notes* et qui ont dicté ce merveilleux récit, je déclare, dis-je, dans l'intérêt de ce qu'il s'agit de constater et comme l'ayant appris de personnes bien informées et de son neveu, M. le curé de Fronville, l'un des témoins actifs de l'événement, que la découverte de ces riches médailles a été toute fortuite, et qu'elle a eu lieu lors de la présence de l'abbé Phulpin et sans aucun travail d'excavation, par trois ou quatre de ses neveux, quise promenaient en récréation sur le Châtelet : d'où nous devons conclure que ces formes de têtes n'ont jamais été moulées que dans l'imagination du narrateur.

(1) Fait César en 355, nommé Empereur par ses soldats en 360, successeur de Constance le 3 novembre 361, mort le 26 juin 363, après un an sept mois et vingt-deux jours seulement de règne légitime.

(2) Notes archéol., p. 21.

(3) *Dissertation sur l'inscription de la Haute-Borne et sur l'ancien nom du Châtelet*, 1844, restée en manuscrit et dont un double existe à la bibliothèque de la ville de Chaumont.

(4) Pages 151, 152, 163 et 190 de cette Revue.

sus-indiquées le fait de cette destruction peut le mieux s'accorder.

Dans la première, le théâtre des événements embrasse une large zone en-deçà du Rhin ; les villes y sont assiégées et ravagées, et le général romain, Julien, pour repousser l'invasion, manœuvre dans une grande partie de l'est des Gaules. Ce mode de guerre et les lieux où elle se faisait, peuvent donc bien donner à croire que la destruction de notre ville aurait eu lieu pendant ces événements, qui s'accomplissaient de l'an 355 à l'an 358 : je m'empresse de le reconnaître, tout en jugeant qu'elle a eu lieu plus tard.

A cette époque, Langres avait depuis longtemps des évêques, Troyes et Toul venaient de recevoir le leur, et le christianisme, sous la protection des souverains, avait déjà jeté dans le pays de profondes racines. Des étrangers avaient été introduits par Constance-Chlore, pour y cultiver les terres, et par Magnence, pour fortifier l'armée, composée principalement de Gaulois. Mais ces étrangers, futurs néophytes, appartenaient encore au polythéisme du nord ; ce qui était romain restait profondément hostile aux institutions chrétiennes, qui ne se développaient qu'avec beaucoup de circonspection, et l'établissement des *Lètes*, s'il existait dès alors, était plus récent que ne semblent l'annoncer les sépultures.

Voici ce que l'histoire nous apprend de la deuxième de ces époques. En l'an 366 venait de se reproduire avec une nouvelle violence le débordement des barbares, Valentinien leur opposa Jovin, grand-maître de la cavalerie dans les Gaules. Celui-ci ayant surpris près de *Scarpona* (Charpagne-sur-Moselle) la plus grande partie de leurs troupes, en fit un grand carnage ; puis après avoir battu un second détachement, défit le reste en bataille rangée dans les plaines de Châlons-sur-Marne. Deux ans plus tard, Valentinien réprimait, au-delà du Rhin, près de *Solicinium* (montagne du Wurtemberg), une nouvelle invasion faite en-deçà de Mayence par un prince nommé Randon. L'année suivante, il leur opposa une redoutable barrière le long du Rhin, depuis la frontière des Rhètes (lac de Constance) jusqu'à son embouchure par l'établissement d'une énorme levée, fortifiée et commandée, d'espace en espace, par des camps, des forts et des tours, distribuées sans interruption selon l'exigence des lieux, en y ajoutant quelquefois, sur l'autre rive du fleuve, contre la frontière, des ouvrages avancés (1).

Ces détails nous apprennent que l'invasion n'a été que passagère dans nos contrées et que l'ennemi ne peut avoir pris le temps de former le siège du Châtelet. On peut en dire autant des incursions qui eurent lieu en 379 et 383.

(1) Ammien-Marcellin, liv. 27, chap. 1 et 9, et liv. 28, ch. 6.

Mais l'invasion de l'an 407 a un bien autre caractère. Cette fois ce n'était plus le Franc ou le Germain, cherchant tantôt à s'établir dans nos belles contrées, tantôt à en franchir la frontière pour en revenir avec un riche butin ; c'étaient tous les peuples de l'Orient et du Nord, qui, longtemps repoussés par les légions romaines et réunissant à la fin toutes leurs forces comme toutes leurs colères, se précipitaient ensemble sur la Gaule qu'ils savaient être alors le plus fort boulevard de Rome, avec l'intention bien arrêtée de l'anéantir. C'est ce que comprirent les Gaulois : abandonnés par les légions romaines, que Stilicon avait appelées au secours de l'Italie, « ils retrouvèrent « quelques ressources dans leur courage, et, s'ils « furent forcés de céder au nombre, on peut dire au « moins qu'ils ne succombèrent point sans gloire. « Tandis que la flamme et le fer ravageaient les « champs, détruisaient les maisons, incendiaient les « cités ouvertes, la jeunesse gauloise s'armait, se « retranchait dans les montagnes, se renfermait dans « les villes fortes et vendait chèrement à ses féroces « ennemis sa vie et sa liberté. Une partie de la Bel- « gique se fit respecter : l'Armorique (qui devint « plus tard la Bretagne) sauva son indépendance et « la résistance de plusieurs villes est prouvée par le « saccagement de quelques-unes et par la conservation « des autres (1). »

« Nous apprenons de St-Jérôme que Mayence, punie de sa longue résistance, fut détruite. Worms, « dit-il, après un long siège, a été saccagée. Spire, « Strasbourg, Amiens, Arras sont tombées dans les « mains des Allemands : la dévastation s'est étendue « dans les deux Aquitaines (le Berri, le Limousin, « l'Auvergne, le Poitou, la Saintonge, etc.), la Novepopulanie (la Gascogne), les Lyonnaises (la France centrale) et la Narbonnaise (la Provence). « Peu de villes ont pu se soustraire au malheur général « et celles dont les armes ont repoussé les assauts des « barbares sont affamées par les hordes nombreuses « qui les assiègent (2)... Alors sonne l'heure de la ruine « pour une foule de vieilles cités celtiques (3). »

C'est alors, ainsi que nous avons déjà pu le reconnaître (4), que disparurent *Decempagi*, *Solimariaca*, etc., dont les ruines elles-mêmes s'étaient effacées, comme celles qui nous occupent, et ont pareillement sommeillé longtemps dans le plus profond oubli. Alors la ville de Langres (5) aurait été brûlée et ses habitants massacrés.

(1) Ség., hist. de France, Gaules, chap. 2.

(2) Même chapitre.

(3) M. Jules Courtet, dans la *Revue archéologique*, 2^e année, page 561.

(4) Page ci-dessus.

(5) MM. Bodin et Quentin, *Géogr. départementale*, Haute-Marne, 1847, p. 132.

Outre les médailles de Gratien, de Magnus-Maximus et de Valentinien II, qui déposent en faveur de cette dernière époque, nous avons encore pour témoins les tombeaux des *Lètes*, sépultures chrétiennes, le nom SAHOVVO que l'on voit précédé d'une croix sur un fragment de poterie, un autre monument céramique dont l'auteur s'appelait SANC-TIANVS, et encore, selon toute probabilité, le petit vase ou se lit le mot PIE, formule eucharistique.

En effet, ainsi que le pense M. Baulieu (1), c'est au règne de Gratien qu'appartiennent la plupart de ces sépultures, « nul prince n'ayant appelé au ser-
« vice de l'empire un plus grand nombre de barbares.
« Aux Germains qui faisaient depuis longtemps la
« force principale des armées romaines, il joignit des
« Alains, des Goths ou des Francs, qu'il ne tarda pas
« à préférer à ses compatriotes, préférence malheu-
« reuse qui finit par lui coûter la vie. Déjà son pré-
« décesseur Valentinien en avait admis un grand
« nombre dans ses armées, indépendamment de ceux
« qu'il avait établis comme *Lètes* sur les frontières des
« Gaules. » Aussi le même auteur ajoute-t-il que les monnaies de ces deux Empereurs, trouvées avec ces tombeaux, peuvent fournir une date certaine, établissant que ces sépultures appartiennent à la fin du quatrième siècle de notre ère.

C'est aussi ce que nous apprend, sans parler du petit vase eucharistique, la croix figurée devant le mot SAHOVVO, et encore le nom SANC-TIANVS. Nous y voyons que, si alors les chrétiens, pour éviter la violation des sépultures, s'abstenaient de tracer sur les tombeaux le signe de la Rédemption, cela n'empêchait pas que déjà leur religion ne fût assez florissante et assez publiquement professée et protégée pour qu'on s'honorât d'en faire précéder son nom et pour qu'une épithète adoptée par cette religion devînt le nom d'un industriel citoyen.

Que l'on ne dise pas que la racine du nom *Sanctianus* n'avait point alors le sens vénéré que nous lui attribuons aujourd'hui : car Sulpice-Sévère, qui écrivait dans ces temps mêmes et dont les annales s'arrêtent à l'an 402, nous dit, en parlant de l'hérétique Priseillien, mis à mort en 387 : « Ses secta-
« teurs qui auparavant l'avaient honoré comme un
« Saint, se mirent à lui donner dans leur culte le
« rang d'un martyr (2).

Nous voyons de plus dans cet historien qu'alors la religion chrétienne était dominante et toute puissante dans les Gaules. En effet, il nous montre le tyran Magnus-Maximus, au milieu de ses victoires, recherchant avec sollicitude la faveur des évêques et tremblant devant Saint-Martin de Tours, qui, venu exprès

à Trèves pour le détourner de tremper ses mains, à leur suggestion, dans le sang des hérétiques, lui arrachait la promesse, trop tôt oubliée, d'épargner les coupables, en lui disant qu'il ne pouvait sans crime se faire juge dans une affaire religieuse (1), et refusait obstinément de se mettre à sa table, lui reprochant que de ses deux empereurs il avait dépouillé l'un de la pourpre, l'autre de la vie. Maximus redouble ses instances et affirme, pour se justifier, qu'il n'est monté sur le trône que malgré lui, cédant au vœu de l'armée et à la volonté du Ciel et que le sang de ses ennemis n'a jamais coulé qu'en bataille rangée, Vaincu par de telles protestations et par ses prières, Martin comble enfin ses vœux en s'asseyant à sa table. Le prince lui cède la coupe qui venait de lui être présentée, et l'évêque, après avoir bu, passe cette coupe à un prêtre qu'il avait amené, le jugeant plus digne que le monarque de boire le second, action à laquelle celui-ci et tous les assistants s'empressèrent d'applaudir (2). Bien plus, l'impératrice se tient aux pieds du saint vieillard et, à l'exemple de la Madeleine, les arrose de ses pleurs, les essuie avec ses cheveux ; le supplie, avec son mari, de souffrir que, seule et sans aucun aide, elle lui serve un repas préparé de sa main. Le jour convenu, elle se met à l'œuvre, pose le tapis sur le siège qu'elle lui offre, approche de lui la table, y sert les mets qu'elle-même a fait cuire, lui verse l'eau sur les mains, et tandis qu'il est assis, elle se tient à distance, immobile, les yeux fixés à terre, et le sert avec toute la modestie et l'humilité du serviteur le plus respectueux. Le repas fini, elle ramasse les miettes de pain, plus précieuses pour elle que les mets les plus exquis de sa table royale (3).

Certes, nul ne pouvait rougir dans ce temps de porter le nom de *Sanctianus* ; nul ne devait craindre de mettre sous la protection de la Croix son nom et son ouvrage : un vase sorti de son atelier ne pouvait que briller sur la table des princes. Oui, ces deux estampilles que Grignon, sans y attacher plus de prix qu'aux autres, a pris soin de nous faire connaître, ne peuvent avoir rien de suspect : bien au contraire, elles s'accordent parfaitement avec les faits constatés par l'histoire, tandis qu'on ne peut guère sans anachronisme les attribuer à une des époques précédentes, et c'est pareillement, ainsi que nous l'avons vu, ce que l'on peut dire des armes et des sépultures des *Lètes*....

En ce qui touche cette question, le site et le caractère de nos ruines, plusieurs des monuments qui s'y trouvent, la série des médailles, la nature des évène-

(1) Archéologie de la Lorraine, t. 2, p. 93.

(2) Sulp. Sév., hist. sacrée, liv. 2.

(1) Sulp. Sév., même livre.

(2) Id., vie de St-Martin, chap. 23.

(3) Id., Dialogue 2, chap. 7.

ments, l'état de la civilisation, de la religion et des mœurs, tout s'accorde donc pour nous faire regarder, de préférence à toute autre, l'invasion de l'an 407, comme étant celle où s'est accompli l'anéantissement de notre ville romaine.

Résumé.

..... Laisant à d'autres le soin d'ajouter, selon les progrès de la science et les découvertes ultérieures, les renseignements qui peuvent manquer, sur plusieurs points, à une solution définitive, il ne me reste plus qu'à résumer en ces termes l'état où je laisse la question.

L'établissement de l'homme dans nos contrées remonte au temps de la dispersion des peuples. La Haute-Borne, comme tous les *Men-hirs*, est un des témoins plus ou moins immédiats de cette prise de possession et, en même temps de quelque grand événement dans l'ordre politique, moral ou religieux. Soit alors, soit plus tard, elle servit de borne entre deux peuplades celtiques ou gauloises.....

A l'ouest de ce monolithe, sur la montagne du Châtelet, se forma bientôt, si même elle ne venait de se former, une ville qui, comme toutes celles qui couronnent les hauteurs dût être environnée de murs: les monnaies gauloises de toutes formes, en remontant de la pièce pleine au simple anneau métallique, les haches celtiques et les grossières et nombreuses ruines dans lesquelles se trouvent ces objets à l'exclusion des vestiges de la civilisation romaine, en sont la preuve non équivoque.

Cette ville s'appelait *Gorzon*, *Gorzum* ou *Gorze*, nom qui signifie *Lieu-frontière*, ou bien *Limite-dressée*, Haute-Borne, et qu'elle a emprunté à notre monolithe, à moins qu'elle ne le dût à sa position de ville limitrophe dans le pays des *Catalauniens*.

Elle fut ruinée une ou plusieurs fois avant le règne des Antonins.

Vers cette époque les Romains s'y établirent.

Ils lui conservèrent son nom, qu'ils semblent aussi avoir traduit dans leur langue par celui de *Ad Fines*, et ils y joignirent très probablement le mot *Castellum*.

Ils en firent un point stratégique qu'ils rattachèrent par une voie militaire à la ville de *Nasium* et selon toute vraisemblance, par d'autres chemins aux stations de *Segessera*, de *Caturices* et de *Mose*.

Comme partout ailleurs ils y importèrent le luxe et les douceurs de leur civilisation. Les rues furent tirées au cordeau; des colonnes élégantes ornèrent les portiques et l'intérieur des maisons, des statues, les places publiques et les temples, des statuettes, les oratoires et les appartements: des bronzes délicats et les plus beaux produits de la céramique décoraient les meubles, la table du festin et les autels des dieux; les divers produits des pays lointains, le lotus odorant d'Égypte, les huîtres de l'Océan, etc., venaient y payer tribut à

leur sensualité. Une seule chose semblait y devoir leur être refusée, des eaux jaillissantes, pour se créer, comme dans la mère-patrie, des piscines, des bains publics et particuliers à l'usage du peuple et des grands: hé bien! pour obtenir ce *nec plus ultra* du confortable, il leur a suffi de le vouloir.

Guidés par les instructions de Vitruve et après s'être bien assurés du niveau des hauteurs voisines et de la nature plus ou moins infiltrante du terrain, ils pratiquèrent dans la roche vive, sur un point légèrement dominant, à 1650 mètres des murs de la ville, au pied de la Haute-Borne, un grand nombre de puits et des galeries pavées, qui, les reliant entre eux, rassemblèrent en un seul point toutes les eaux de leurs sources: là un aqueduc les reçut et, franchissant sur deux rangs d'arcades le vallon intermédiaire, les conduisit à niveau dans l'enceinte de la ville, où elles circulèrent dans des tuyaux sous le pavé des rues et jaillirent partout où on les jugea nécessaires.

Par qui ce prodigieux ouvrage a-t-il été conçu et exécuté? Rien ne nous l'apprend d'une manière certaine; mais ses dimensions, les médailles et l'histoire semblent nous indiquer qu'on le doit au règne d'Antonin, et l'inscription de la Haute-Borne, qui paraît être de ces temps-là, permet de supposer qu'il a été fait sous la direction ou sous l'administration d'un gallo-Romain du nom de *Viromarus*. Si cependant, chose très possible, tel n'est pas le sens de cette inscription, il faut y voir la constatation qu'aurait faite ce personnage de la destination qu'avait ce monument de servir de borne internationale entre les *Leuks* et les *Catalauniens*.

D'élégantes *Villas* (1) s'établirent au pied de la montagne, sur la pente douce de la Haute-Borne et dans le vallon intermédiaire: quelques-unes recevaient de la tête de l'aqueduc les eaux qui n'étaient pas nécessaires à la consommation de la ville.

De Constance-Chlore à Gratien, la population romaine fut modifiée et presque remplacée, comme dans plusieurs autres villes de nos pays, par l'intrusion de soldats étrangers, désignés sous le nom de *Lètes* que l'on y établit avec leurs familles, pour re-

(1) Inutile de dire qu'il devait y en avoir près des belles sources de la Nabline et de la fontaine de Ruetz: il nous suffit de la remarque que voici. A distance égale de la voie romaine et de la forêt de Fontaines, à 750 mètres au nord-est et en amont de la Haute-Borne, à l'extrémité septentrionale de la contrée dite *En Népara*, dans deux champs qui sont indiqués au plan cadastral du territoire de Fontaines, sous les numéros 1483 et 1484, sur une surface d'environ quinze ares, apparaissent souvent sous le passage de la charrue, de nombreux débris de pierres de taille de toutes dimensions, notamment des pierres sciées en forme de briques, semblables à celles que l'on trouve dans les ruines du Châtelet, épaisses, comme elles, de 20 à 30 millimètres et quelques-unes pareillement noircies et calcinées par le feu.

médier à l'épuisement de la contrée et subvenir à l'insuffisance des légions.

Alors ou même peu de temps après qu'il eût pénétré dans les Gaules, le Christianisme ne tarda pas à compter des néophytes dans la population de Gorze : les sépultures chrétiennes que l'on retrouve annoncent qu'à l'époque de sa destruction ils y étaient en grand nombre.

Cette ville, à en juger par l'abondance du numéraire, fut florissante jusque vers la fin du règne du dernier fils de Constantin.

Quelques médailles et l'étude des événements postérieurs à ce règne autorisent à croire qu'elle a été anéantie en l'an 407.

Elle n'a pas été prise d'assaut : ses habitants, assiégés et privés d'eau et de vivres, l'ont abandonnée au vainqueur, qui l'a pillée, brûlée et rasée.

Les villages de Gourzon, de Fontaines, de Lancauville-à-Bayard et de Sommeville se sont formés de cette émigration.

Le nom de la ville suivit les émigrants dans le premier de ces villages, tandis que son épithète *Castellum Châtelet*, fut conservée à ses ruines.

Celles-ci, dès lors, n'ont plus été qu'une carrière de pierres de taille et de moëllons, exploitée d'autant plus avidement que l'on devait y faire de temps à autre de riches trouvailles : tous les débris de la ville se dispersèrent ainsi ; son gigantesque aqueduc y passa comme le reste ; plusieurs siècles de troubles, de ténèbres, de pénible réorganisation sociale, remplacèrent son souvenir par une tradition si vague que, dans la première moitié du treizième siècle, on disait, comme chose douteuse, en parlant de notre montagne, » là où l'on dit que la cité de Gorze fut anciennement », et que Grignon, sur la fin du dix-huitième siècle, rejetant avec dédain ce *ouï-dire*, chercha laborieusement un autre nom aux ruines qu'il venait de retrouver

POTHIER.

ÉTABLISSEMENT DES URSULINES A LANGRES.

(Manuscrit de M. Senaut, conservé à la Bibl. de Langres.)

Le 30 octobre 1613, Mgr. D'Escars, évêque de Langres, fit venir de Dijon pour la ville de Langres, deux Religieuses Ursulines, qui logèrent d'abord dans une maison de M. Pierre Plusbel, chapelain de Saint-Pierre. La fille de M. Cardinal, Prévôt de Bassigny, se joignit à elles, et ces trois filles au mois de janvier suivant, achetèrent de M. du Chastelet Bonnet, sieur de Thon, une maison sise rue du Croc, où elles sont actuellement. Elles commencèrent d'habiter leur maison le 15 avril 1614, et elles bâtirent une chapelle. Cette chapelle fut en état le 22 juin suivant. M. Favonet, grand-vicaire, y dit la première messe

ce jour-là avec cérémonie. Quelques jours auparavant, les filles de M. Daudenet avaient été reçues chez elles, et le même jour fut bénie leur première cloche par M. Pierre Plusbel, chapelain de S. Pierre. De Lestres, lieutenant-civil, fut parrain.

Le 29 juillet de la même année, le chapitre, à l'issue des Vêpres, alla en procession à la chapelle des Ursulines, pour demander à Dieu d'éloigner de la ville l'obligation d'y recevoir une prêche de Calvinistes dont elle était menacée.

Le 5 décembre 1614, on enregistra au siège Royal, sur la réquisition de l'avocat du Roi, les lettres patentes pour les Ursulines, de s'y établir en la bonne ville de Langres, d'y acquérir des fonds, etc. à quoi les Maires et Echevins consentirent. M. de Lestres, était alors lieutenant-civil au siège-Royal et M. Piétrequin, lieutenant particulier.

L'année suivante, plusieurs demoiselles demandèrent à être admises à être Ursulines, entre autres les deux filles d'un Contrôleur de Voisines, avec quatre autres, dont Milles de Lanques.

Le 24 avril 1616, Mgr. Zamet, Evêq. de Langres, alla lui-même faire la bénédiction du cimetière, construit dans la cour du nouveau couvent des Ursulines; quatre jours après on y enterra la première supérieure de la communauté. Mgr. Clesque lui fit l'honneur d'assister à ses obsèques. Elle fut remplacée par madame Limanche, veuve, d'Arc-en-Barrois.

En 1617, le cimetière fut de nouveau ouvert pour la sépulture de la sœur Colombe Boulot.

En 1618, M. Plusbel et Didier Desgrez apportèrent de Clairvaux des reliques des Onze milles vierges, pour les Ursulines.

En 1619, elles achetèrent la maison du Grenier à sel, contigue à la leur, pour 400 écus. Quelques jours après, elles achetèrent une grange et un autre bâtiment pour 200 écus. La même année, Mlle de Choiseul, fille du baron de Clefmont, prit l'habit chez les Ursulines de Langres, et un mois après la fille de M. Perret, fille du lieutenant général de Chaumont, fit la même chose, ainsi que la fille d'un autre bourgeois.

La même année 23 septembre, Mgr. Zamet vint à huit heures du matin dans l'église de ces religieuses, pour y substituer la Bulle de Paul V, pour autoriser la réforme de ces filles, obtenue par la mère Angèle, leur fondatrice. Cette réforme consiste à porter des habits moins commodes, et pratiquer plus austèrement la règle de S. Augustin, etc. Mgr. bénit ces nouveaux habillements qu'il donne à la supérieure et aux autres.

Cet établissement fut assez fécond pour en tirer une espèce de colonie pour la ville de Chaumont, le jeudi 3 octobre 1619. Elles reçurent à Langres, en 1620, la demoiselle de la comtesse de Châteauvillain, une demoiselle de Paris, envoyée par Mgr.